

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 septembre 2013 N° 799

Benoît HAMON se félicite du vote unanime du Sénat sur la mention d'origine des viandes dans les plats préparés

Benoît HAMON, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation s'est réjoui de l'adoption par le Sénat, à l'unanimité des groupes politiques, de l'amendement du rapporteur FAUCONNIER, soutenu par le gouvernement, qui inscrit dans loi Consommation l'obligation de mentionner l'origine des viandes sur l'étiquetage des plats préparés.

Par l'adoption de cette disposition volontariste, la France est pionnière dans la bataille pour une plus grande traçabilité de l'origine des viandes dans les plats préparés.

L'inscription de cet amendement dans la loi Consommation anticipe l'évolution de la réglementation européenne demandée par la France, l'Allemagne et plusieurs autre pays européens.

En effet, le scandale de la fraude à la viande de cheval, survenu en début d'année 2013, a unanimement choqué les français. Ils exigent désormais une plus grande loyauté de l'information en matière d'étiquetage alimentaire. Depuis cette crise, le Gouvernement a mis sous surveillance renforcée l'ensemble des acteurs des filières viandes et poissons. Le niveau des sanctions pour fraude économique a également été relevé et celui des amendes à été proportionné aux montants des bénéfices indûment réalisés afin de lutter plus efficacement contre les tromperies.

Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON - Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

